



Commune de

Baelen

N° 445

MARS
AVRIL

2025

INFOS COMMUNALES

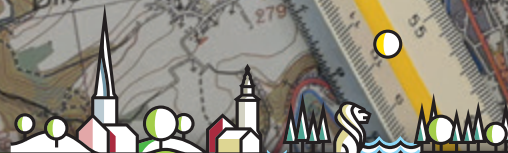
BAELEN - MEMBACH

DOSSIER : CCATM

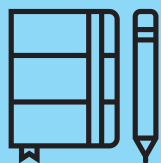
COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

NATURE

LE CHARDONNERET ÉLÉGANT







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOË

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



Cela fait maintenant trois mois que nous avons pris nos fonctions, et nous pouvons dire que tout s'est bien déroulé, malgré une charge de travail conséquente en ce début de mandature. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du personnel communal et enseignant pour leur accueil, leur soutien et leur engagement quotidien, qui nous ont grandement aidés à prendre connaissance des dossiers en cours et à nous familiariser avec les procédures en place.

Dès notre arrivée, nous avons dû prendre des décisions importantes concernant certains projets. Notre engagement a été de privilégier les solutions qui nous paraissaient les plus justes et les plus bénéfiques pour l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

Lors du dernier conseil communal de février, nous avons présenté notre déclaration de politique générale, dont les principes directeurs sont la transparence et une participation citoyenne maximale. À ce titre, je remercie les nombreux citoyens qui ont pris le temps de répondre au questionnaire de la nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Et grâce à nos écoles, de nombreux enfants ont également contribué en partageant des idées enrichissantes.

Le moment est également venu de renouveler la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Si vous souhaitez contribuer activement à l'élaboration de projets urbains, à l'amélioration de la mobilité et à la préservation de notre cadre de vie, nous vous invitons à poser votre candidature.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que les démarches en vue du jumelage avec la commune française du **Châtelet-en-Brie** avancent favorablement. Dans cette optique, un comité de jumelage réunissant des citoyens volontaires sera mis en place. Son rôle sera d'organiser et de coordonner diverses initiatives visant à renforcer les liens entre nos deux communes, notamment à travers des échanges culturels, des événements festifs, ainsi que des projets éducatifs et associatifs. Nous espérons que cette collaboration enrichissante favorisera le partage et l'amitié entre nos habitants.

Votre engagement et votre implication témoignent de l'attachement que vous portez à notre commune. Grâce à cette énergie collective et à cet esprit de collaboration, nous pouvons avancer ensemble vers un avenir solidaire, dynamique et harmonieux.

Merci à toutes et tous pour votre précieuse contribution !



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **mai – juin 2025** distribué **du 5 au 9 mai 2025**

Date limite de remise des documents : 15 avril 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- Le samedi 19 et le lundi 21 avril
(Pâques)
- Le jeudi 1^{er} mai et le samedi 3 mai
(Fête du travail)



PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
MAI/JUIN 2025	15-avr-25	du 5 au 9 mai
JUILLET/AOÛT 2025	15-juin-25	du 30 juin au 4 juillet
SEPT/OCT 2025	15-août-25	du 1 au 5 septembre
NOV/DÉC 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Manon Radermacher • Oeveren, 5/D (05/01)
Lou Charpentier • rue Braun, 13/2 (18/01)
Ariane Radermacher • Heggen, 20 (05/02)
Juliette Voss-Boniver • route d'Eupen, 102/A (11/02)

DÉCÈS

Christian Derousseau • sur les Roches, 2/B, 15(12)
Fernand Hagelstein, époux de Marie-France Wintgens • Nereth, 29 (19/12)
Léon Geers, veuf de Berthe Poncelet • rue du Pensionnat, 7 (23/12)
Claudine Kaulmann, vve • rue du Pensionnat, 7 (06/01)
Marc Feron • route Jean XXIII, 7 (25/01)
Jacques Villeval, époux de Monique Hennuy • rue Plein-Vent, 15 (25/01)

MARIAGE

Höld Michael et Stanczyk Catherine • Nereth, 15/A (31/12)
Cols Sébastien et Zhenya Grigoryan • rue Peter Hodiamont, 11 (15/02)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21

B-4840 WELKENRAEDT

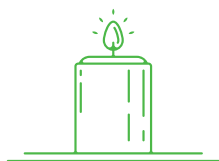
T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00





Vous avez été très nombreux à nous témoigner votre sympathie lors du décès de Monsieur
Jacques VILLEVAL.

Votre présence, vos mots réconfortants et vos fleurs nous ont dit combien vous l'aimiez.

De tout cœur, nous vous remercions.

Un merci particulier à la Société de Tir Saint-Paul asbl.

Monique, Annick, Denis, Alain Villeval et familles

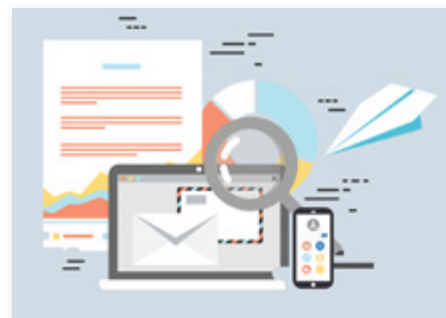
Merci

Nous vous remercions du fond du cœur pour toutes les marques de sympathie et les belles attentions que vous avez partagées avec nous à l'occasion de nos Noces de DIAMANT, en juillet dernier.

Votre présence, vos mots chaleureux et vos gestes d'affection ont illuminé cette journée si spéciale et resteront gravés dans nos mémoires.

Avec toute notre gratitude.

Léonce et Roger Brandt-Delhausse



VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS ! VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?

ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER SANS TARDER !

RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE POUR VOUS INSCRIRE

L'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité (BIM)**
- 2 les personnes aux revenus limités, cela signifie que mon ménage dispose de revenus annuels bruts inférieurs à 24.328,19 € majoré 4.501,81 € par personne à charge**
- 3 les personnes endettées :** Personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage

QUELS COMBUSTIBLES ?

Les combustibles concernés sont les suivants :

- le **gasoil de chauffage** en vrac ou à la pompe (mazout)
- le **pétrole lampant** à la pompe
- le **gaz propane** en vrac (pas de bonbonnes)

Le Fonds n'intervient donc pas pour les combustibles suivants : le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville, le gaz propane en bouteille et le gaz butane en bouteille.

QUEL EST LE MONTANT DE L'INTERVENTION ?

Le montant de l'intervention dépend du prix du gasoil facturé : plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le Fonds intervient pour un **maximum de 1.500 litres** avec un total de :

- 210 € maximum** par ménage.

Une intervention forfaitaire de **210 €** existe également pour les personnes qui se chauffent avec du mazout ou du pétrole lampant à la pompe. Un seul ticket suffit pour y prétendre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Si vous pensez pouvoir bénéficier du soutien du Fonds Social Chauffage, vous devez adresser une **demande** au **CPAS de Baelen** à une permanence du **lundi, mercredi ou vendredi entre 8h30 et 11h30** (rue de la Régence 6, téléphone 087/76.01.13) dans les **60 jours suivant la livraison**.

Vous devez vous munir de vos documents d'identité, la facture, une attestation de votre mutuelle qui précise que vous bénéficiez du statut BIM ou OMNI (pour la première catégorie), votre dernier avertissement extrait de rôle (pour la deuxième catégorie) ou une attestation précisant que vous êtes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes (pour la troisième catégorie).



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : **087/76.01.28 0477/92.21.40**
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Judi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



PROVINCE DE LIÈGE | ARRONDISSEMENT DE VERVIERS | COMMUNE DE BAELEN

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À L'ADOPTION DU CALENDRIER, DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES ENJEUX MAJEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'ÉLABORATION DU 4^E CYCLE DES PLANS DE GESTION PAR DISTRICT HYDROGRAPHIQUE (2028-2033).

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive Européenne (2000/60/CE) relative à la gestion intégrée de l'eau, les propositions de calendrier et de programme de travail ainsi que les enjeux majeurs (« questions importantes » en matière de gestion de l'eau) du quatrième cycle de Plans de gestion, à la demande du Gouvernement wallon, sont soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22 novembre 2024	2 décembre 2024	Administration communale de Baelen, Rue de la Régence 1, Service Environnement 02/06/2025 et 16h00	Par voie postale : Collège communal de Baelen Rue de la Régence 1 – 4837 Baelen Par e-mail : environnement@baelen.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.

Les documents sont également consultables au siège du Contrat Rivière Vesdre situé à l'Administration communale de Verviers, Rue Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers et sur le site Internet du SPW eau.wallonie.be.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Environnement.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail ou par courrier et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :

***Calendrier, programme de travail et enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau.
4^{ème} cycle de Plans de Gestion par district hydrographique 2028-2033***

Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie
Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface, Du SPW ARNE
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Baelen, le 22/11/2024.

Par le Collège,

Le Directeur Général
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON

À l'initiative du Gouvernement wallon, ces documents sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D 26 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 21/03/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/04/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/05/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/06/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/07/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/08/2025 FÉRIÉ**
- ✓ **Vendredi 19/09/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/10/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/11/2025 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 19/12/2025 de 10 à 11 heures**



CONVENTION DE JUMELAGE



La commune de Baelen a le plaisir d'annoncer la signature prochaine d'une convention de jumelage avec la commune du Châtelet-en-Brie, en France. Cette initiative vise à renforcer les liens d'amitié, de coopération et d'échange entre nos deux communes.

Afin d'organiser les signatures officielles et de développer des activités enrichissantes pour tous, nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par la création d'un comité de jumelage. Ce comité aura pour mission de coordonner les échanges culturels, sportifs et associatifs entre Baelen et Le Châtelet-en-Brie.

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet et contribuer à cette belle aventure humaine et culturelle, nous vous invitons à une réunion d'information qui se tiendra :

- 📍 **Dans la salle du Conseil Communal**
- 🕒 **Le mercredi 26 mars à 20h00**

Votre participation est essentielle pour donner vie à ce jumelage et proposer des actions concrètes qui bénéficieront à l'ensemble de nos deux communes.

Pour toute information complémentaire ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail : denis.schynts@baelen.be

Nous comptons sur vous !





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtenir aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



Le raton laveur

Éviter ses nuisances domestiques

Espèces invasives en Wallonie



Le **RATON LAVEUR** est un mammifère originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit et s'est établi en Allemagne dans les années 1930. Il progresse depuis lors à travers toute l'Europe. En Wallonie, il est aujourd'hui très répandu dans les provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur.

Il est reconnaissable à son masque facial noir et sa longue queue rayée.

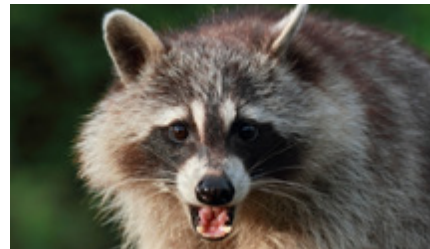
C'est un animal nocturne. Excellent grimpeur, très curieux, il visite des milieux variés. Il fréquente volontiers les maisons.

Le raton laveur est un ramasseur cueilleur opportuniste, qui se nourrit principalement de végétaux (fruits et maïs) et d'invertébrés (écrevisses, insectes, escargots...). Il chasse également des poissons, des amphibiens, des oiseaux et des micromammifères. En zone urbaine, il consomme nos déchets alimentaires (poubelles et compost).



ATTENTION SEDUCTEUR !

Le raton laveur fréquente les alentours de nos habitations pour voler, voire quémander de la nourriture en misant sur son charme et son agilité. Une fois habitué à la présence de l'homme, il devient de plus en plus téméraire et n'hésite pas à rentrer par les chatières ou tout autre accès. Il fouille alors toute la maison, tant dans les garde-mangers que dans les poubelles. Il peut causer d'importantes nuisances, blesser nos animaux domestiques et transmettre des maladies.



Les conseils prodigués dans ce dépliant permettent de réduire ses nuisances à proximité des habitations. D'autres informations sont disponibles sur notre site internet.

En savoir plus ?

SPW - Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement



Cellule interdépartementale
Espèces invasives

www.biodiversite.wallonie.be/raton

Email: invasives@spw.wallonie.be

Réalisé en collaboration avec l'Université de Liège



Selon l'ancienne Ministre en charge du Bien-être animal, Madame Tellier, l'éradication de l'espèce n'étant plus un objectif réaliste, l'administration a identifié des zones prioritaires d'intervention et a élaboré un plan de contrôle ainsi que des outils de sensibilisation à destination des citoyens.

PRINCIPAUX GESTES BARRIÈRES À ADOPTER PRÈS DE CHEZ SOI

BRANCHES D'ARBRE: élaguer pour maintenir un écart à l'habitation supérieur à 1m.

LUCARNES ET FENÊTRES: durant la nuit, limiter à un entrebaillement (oscillo-battant) l'ouverture des fenêtres et autres voies d'entrée.

GOUTTIÈRES: installer un dispositif pour empêcher l'escalade (et l'accès au grenier).

FRUITS ET NICHOURS: apposer sur le tronc un dispositif empêchant d'y grimper (ex: manchon en plastique d'au moins 60 cm de haut, cloche de treillis de poule,...).

POULAILLERS: enfermer les poules pour la nuit.

CONTACT PHYSIQUE: **ne jamais toucher** ni approcher les ratons laveurs.

POUBELLES ET COMPOST: empêcher l'accès aux déchets alimentaires en prévoyant un contenant hermétique et sécurisé.

BACS À SABLE: les couvrir lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

NOURRITURE: ne pas laisser de nourriture pour oiseaux ou animaux domestiques à l'extérieur de la maison durant la nuit.

CHATIÈRES: bloquer la chatière durant la nuit; privilégier un modèle avec contrôle par puce électronique.

NUISANCES POTENTIELLES:

- Dommages dans et autour de la maison
- Prélèvements de fruits
- Consommation de la nourriture mise à disposition des chats, poules, passereaux, ...
- Vecteur de maladies et parasites transmissibles à l'homme et aux animaux domestiques
- Prédation dans les mares, les poulaillers et les nicheris



RÉSULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE VIA LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

UN BEAU SUCCÈS POUR LA CONSULTATION EN LIGNE DES PROJETS DE LA NOUVELLE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL !

Chères et chers baelenois.es,

Du 16 décembre 2024 au 26 janvier dernier, nous vous invitons à vous rendre sur la plateforme participative numérique pour la consultation de la population à propos des projets retenus par la CLDR et le Collège dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural (ODR).

Cette consultation étant depuis clôturée, nous pouvons désormais vous présenter les résultats finaux. Au total, plus de 193 personnes se sont inscrites dont 151 participants réels, et 483 votes ont été comptabilisés. Nous pouvons donc parler d'un beau succès !

Pour rappel, vous disposiez de 10 votes à répartir parmi les 30 propositions de projets qui vous étaient exposés. L'objectif principal était de mettre en avant les projets qui vous semblaient prioritaires à mener sur la commune. Suivant cette logique de vote, voici, ci-contre, les résultats par ordre décroissant.

Nous tenons chaleureusement à remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui y ont consacré du temps.

Vos préférences ont depuis lors déjà été présentées au nouveau Collège et à la CLDR, qui en tiendront compte, dans la mesure du possible, dans la priorisation finale des projets.

Le travail de la Commission pour ces prochains mois sera donc consacré à cette priorisation et à la finalisation du PCDR (Programme communal de développement rural). Nous reviendrons vers vous pour vous présenter les nouvelles avancées en temps voulu.

Pour celles et ceux qui désireraient s'investir davantage dans cette Opération, au service de la population baelenoise, nous vous invitons à rejoindre la CLDR. Vous trouverez toutes les informations concernant celle-ci à cet endroit :

<https://www.4837enactions.info/>



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter **Rosine Bronlet** (r.bronlet@frw.be), agente de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (organisme accompagnateur).

VOTES

1. Agir en faveur de l'environnement et de la biodiversité	79
2. Soutenir et développer l'autonomie des personnes âgées	79
3. Sécuriser les déplacements piétons sur le territoire communal	75
4. Faciliter l'installation de commerces de proximité	74
5. Soutenir la pérennité de l'activité agricole	67
6. Instaurer un système de points-nœuds pédestres	64
7. Placer un distributeur de produits locaux	63
8. Créer un nouveau hall sportif	62
9. Organiser un marché de produits locaux	58
10. Aménager le centre de Membach en un lieu de convivialité pour tous	54
11. Développer les possibilités d'accueil de la petite enfance	51
12. Créer un réseau cyclable sécurisé à Baelen	50
13. Valoriser les sites d'intérêt touristique sur la commune	48
14. Rénover les plaines de jeux communales	45
15. Aménager une liaison cyclable entre Membach et La Gileppe	44
16. Instaurer des activités intergénérationnelles	42
17. Créer un réseau cyclable sécurisé à Membach	40
18. Élaborer un schéma de développement communal	39
19. Restaurer et aménager les points d'arrêt des promenades	38
20. Aménager des points d'observation de la faune et de la flore	35
21. Sensibiliser la population aux énergies renouvelables	34
22. Valoriser les déchets de haies en plaquettes en collaboration avec les agriculteurs	34
23. Créer une navette entre les villages de la commune	31
24. Mettre en place des communautés d'énergie	31
25. Implanter une/des unité(s) de biométhanisation	30
26. Créer un événement promotionnel pour les entreprises	25
27. Promouvoir le tissu associatif du territoire communal	24
28. Créer des logements tremplins	19
29. Placer des bornes d'information	17
30. Encourager le partage de véhicules	12





DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

Ceci n'est pas une décoration d'extérieur.



Gestion des conteneurs : respectons les règles pour une commune plus propre

Afin de préserver la propreté et la sécurité de nos rues, nous rappelons l'importance de respecter les horaires et modalités de dépôt et de retrait des conteneurs à déchets.

Dépôt des déchets : Les sacs, conteneurs ou récipients de collecte (ordures ménagères ou tri sélectif) doivent être déposés **contre le mur de votre propriété ou en bordure de voirie**, sans entraver la circulation des piétons et des véhicules. Ce dépôt est autorisé **au plus tôt la veille du jour de collecte, après 19h00**.

Retrait des conteneurs : Après le passage des services de collecte, les conteneurs doivent être **retirés de la voie publique au plus tard à 8h00 le lendemain** et replacés sur votre terrain privé.

Le respect de ces règles permet d'assurer un cadre de vie agréable pour tous et de limiter les nuisances sur la voie publique. Ensemble, adoptons les bons réflexes pour une commune propre et accueillante !

LE DIMANCHE 11 MAI 2025, C'EST LA FÊTE DU PRINTEMPS AU NATUREL AU CRIE DE MARIEMONT !

FESTIVE, DANS LA CONTINUITÉ DE LA CAMPAGNE « LE PRINTEMPS AU NATUREL » ORGANISÉE PAR L'ASBL ADALIA 2.0.

Durant trois mois, du 20 mars au 20 juin, de nombreux acteurs proposent leurs activités sur les thèmes des pollinisateurs, de la biodiversité, des alternatives naturelles dans les jardins... On en passe !

La Fête du Printemps au Naturel est l'occasion de rassembler en un lieu une foule d'activités en lien avec la nature, le tout dans une ambiance conviviale et festive : balades nature, balades contées, jeux en bois, animations, stands d'associations et de petits producteurs, ateliers...

Rendez-vous sur <https://printempsaunaturel.be/> pour en savoir plus sur la campagne, comment proposer une activité, découvrir l'agenda et le programme de la fête !

Adresse de la Fête du Printemps au Naturel :

CRIE de Mariemont - Rue du Parc 29, 7170 Manage.

Horaires : le dimanche 11 mai de 10h à 18h.

Entrée gratuite - bar et petite restauration.



FONCE, APPELE LE 1711 !

VOUS REMARQUEZ UNE SITUATION DANGEREUSE ET/OU URGENTE QUI NÉCESSITE L'ARRÊT IMMÉDIAT DU TRAFIC FERROVIAIRE ? CONTACTEZ DIRECTEMENT NOS SERVICES AU NUMÉRO D'URGENCE GRATUIT 1711 AFIN QUE NOUS PUISSIONS INTERROMPRE LA CIRCULATION DES TRAINS OU INTERVENIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

La plupart des accidents aux passages à niveau résultent d'un comportement dangereux. Bien que les passages à niveau soient clairement signalés par des barrières et la croix de Saint-André, de nombreuses personnes ignorent ces signaux. Cela conduit souvent à des situations dangereuses, compromettant la sécurité des usagers de la route et des usagers du rail.

Avec un réseau ferroviaire comptant encore 1.621 passages à niveau, il est important que leur utilisation soit aussi sûre que possible. C'est pourquoi nous avons mis en place le **numéro d'urgence gratuit 1711**.



CCATM COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ



CHAQUE NOUVELLE MANDATURE COMMUNALE S'ACCOMPAGNE DE LA QUESTION DE LA CRÉATION OU DU RENOUVELLEMENT DE LA CCATM. MAIS LA CCATM C'EST QUOI ?

Une commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) est une assemblée composée de citoyens qui, à l'échelon local, émet des avis sur des dossiers liés au développement territorial. Dans un souci d'une plus large participation de la population locale à la gestion de leur cadre de vie, le Code du développement territorial (CoDT) prévoit la possibilité pour les communes, par le biais de leur conseil communal, de créer des CCATM.

QUEL EST LE RÔLE D'UNE CCATM ?

La CCATM est habilitée à remettre des avis motivés au Collège communal portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle intègre ainsi le citoyen dans un débat qui le concerne et joue, à ce titre, un rôle d'expert collectif au profit d'un meilleur cadre de vie. La CCATM constitue aussi une chambre de réflexion qui permet aux élus de saisir, de manière plus efficace au travers des avis remis, les réactions et sensibilités de nombreux groupements représentatifs de sa population.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les missions de la CCATM sont variées mais consistent principalement en des avis consultatifs liés aux politiques du développement territorial. Certaines sont « obligatoires » – une consultation expresse de la commission s'impose – mais d'autres sont fixées par le collège communal, le conseil communal ou la CCATM elle-même.

La CCATM émet un avis lors de :

- > L'élaboration, la révision ou l'abrogation des schémas et plans communaux :
 - Schéma de Développement Communal
 - Guide Communal d'Urbanisme
- > La délivrance de certains permis d'urbanisme, d'urbanisation ou permis unique ;
- > Projets de liste des arbres et haies remarquables ;
- > Projets d'aménagement de mobilité ;...

À côté de ces missions obligatoires, il n'est pas rare que les collèges ou conseils communaux décident de solliciter l'avis de la CCATM pour des dossiers divers, qu'ils estiment pertinent, et pour toute question relative au développement territorial (tant urbain que rural), à l'aménagement du territoire, et à l'urbanisme. Enfin, la commission communale peut rendre des avis d'initiative sur des sujets qu'elle estime pertinents.

COMMENT FONCTIONNE LA COMMISSION ?

Les membres de la CCATM se réunissent afin de consulter les permis déposés au service de l'Urbanisme/Environnement/Travaux.

La CCATM se réunit minimum 4x/an selon le nombre de dossier reçu aux services.

Le président fixe l'ordre du jour de la réunion et le mentionne dans la convocation envoyée aux membres de la commission 8 jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion. Prennent part à cette réunion les membres effectifs et suppléants de la CCATM, la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme ainsi que l'échevin qui a l'urbanisme dans ses compétences. Ces séances ne sont pas ouvertes au public.

QUI COMPOSE LA CCATM ?

La CCATM de Baelen contient au minimum **8 membres** :

- un(e) président(e) (choisi(e) par le conseil communal mais en dehors de celui-ci).
- un(e) secrétaire (issu(e) de l'administration communale),
- des membres effectifs et des membres suppléants.
- les membres du collège communal ayant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la mobilité dans leurs attributions,
- la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme,

La Commission peut, d'initiative, inviter des experts ou personnes particulièrement informés. Un quart des membres de la CCATM sont issus du conseil communal et désignés par lui suivant une représentation proportionnelle à l'importance de la majorité et de l'opposition.

Pour le reste, les autres membres sont choisis par le conseil communal parmi la liste des candidats-citoyens qui résulte de la procédure d'appel aux candidatures. Les candidatures recevables mais non retenues constitueront la réserve.

Le conseil communal doit respecter 4 critères lorsqu'il compose la commission :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité;
- une répartition géographique équilibrée;
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale;
- une répartition équilibrée hommes/femmes (au moins 40%).

Vous êtes intéressé ? Vous avez envie de faire partie de cette commission ? De donner votre avis sur des projets liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, la mobilité ?

Vous avez **jusqu'au 31 mars pour envoyer votre candidature** au service urbanisme de l'Administration communale. Le formulaire d'appel est disponible ici.

APPEL À CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ



Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.



Le formulaire de candidature est disponible **sur le site internet communal**

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du 17/02/2025 au 31/03/2025 inclus.

- > soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Administration communale, Service urbanisme, rue de la régence 1 à 4837 Baelen;**
- > soit par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@baelen.be ;**
- > soit déposé contre récépissé auprès du **service urbanisme à l'administration communale.**

Toute demande de renseignement est adressée à : **Madame Marie-Lise Delière, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme, 087/76.01.21 – urbanisme@baelen.be.**



REULFRÈRES



40 ANS D'EXPÉRIENCE ET D'INNOVATION DANS LA FABRICATION DE MOBILIER SUR MESURE

Emménagement dans le nouveau bâtiment en 2019

En 2025, Reul Frères célèbre un anniversaire prestigieux : 40 années consacrées à l'innovation dans le mobilier sur mesure. Fondée en 1985 par deux frères passionnés, Eric et Marc Reul, l'entreprise familiale a su évoluer pour devenir une référence dans l'aménagement intérieur haut de gamme. Portée par une vision claire et des valeurs solides, Reul Frères continue de repousser les limites de la créativité tout en restant fidèle à ses racines.

« Nous avons toujours voulu offrir à nos clients des meubles uniques, qui reflètent leur personnalité et s'intègrent parfaitement dans leur quotidien. C'est cette mission qui nous anime depuis 40 ans. » – Eric Reul, fondateur et gérant.

UN DÉBUT MODESTE ET AUDACIEUX DANS UNE CAVE FAMILIALE



Premier bâtiment situé dans le zoning d'Eupen, en 1985

Tout commence en 1984, dans la cave de la maison familiale à Eupen, où Eric et Marc donnent vie à leurs premières créations, notamment les fameuses « chaises de Herve », très prisées à l'époque. Leur passion pour le travail du bois et leur ambition de créer des meubles sur mesure les poussent

rapidement à élargir leur activité. En 1985, ils acquièrent leurs premières machines et ouvrent un atelier de 240 m² dans le zoning d'Eupen, marquant ainsi le début officiel de l'aventure Reul Frères.

L'équipe s'étoffe avec l'arrivée d'un premier collaborateur et leur talent ne passe pas inaperçu. En 1987, leur dynamisme est récompensé par le « **Manfred Betsch Preis** », un prix décerné à la jeune entreprise la plus prometteuse de la région.

L'INNOVATION COMME MOTEUR DE CROISSANCE

Les années 90 marquent un tournant décisif pour Reul Frères. En 1990, les frères Reul participent à leur première foire commerciale, un événement qui leur permet de se faire connaître auprès d'une clientèle plus large. Cette même année, ils installent leur première cabine de peinture, une étape clé pour améliorer la qualité des finitions.

Très tôt, Reul Frères comprend que l'innovation est la clé pour se démarquer. En 1992, une première déligneuse automatique est ajoutée à leur équipement, permettant de travailler avec encore plus de précision. L'année suivante, ils investissent dans leur premier bureau informatisé, une deuxième cabine de peinture, et recrutent leur premier ouvrier peintre, Ali, toujours présent dans l'entreprise à ce jour. En 1994, Reul Frères franchit une nouvelle étape technologique en installant une machine CNC numérique, un équipement révolutionnaire à l'époque, qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de conception et de production.

Ces avancées permettent à l'entreprise de garantir des produits d'une qualité reconnue. Ce haut niveau de précision et de finition devient la marque de fabrique de Reul Frères, attirant une clientèle exigeante en Belgique, mais aussi en Allemagne, en France, au Luxembourg et ailleurs en Europe.



Construction d'une nouvelle cabine de peinture en 1992 et engagement d'Ali, toujours présent à l'entreprise 33 ans plus tard

En 2013, Reul Frères procède à une extension de ses locaux pour accueillir de nouvelles machines à commande numérique, telles qu'un centre d'usinage, une tourillonneuse automatique et une encolleuse de chants dernière génération. Ces investissements renforcent encore leur capacité à répondre aux demandes les plus exigeantes.



Acquisition d'un centre d'usinage Weeke

MYDIMM : DÉMOCRATISER LE MOBILIER SUR MESURE

Petit retour en arrière, en 2011, où Reul Frères innove avec le lancement de MyDimm, une plateforme en ligne permettant à chacun de concevoir son meuble sur mesure. Cet outil, entièrement développé en interne, est une véritable prouesse technologique. Contrairement aux programmes standardisés disponibles sur le marché, MyDimm a été conçu spécifiquement pour s'adapter aux machines ultramodernes de l'atelier Reul Frères, garantissant ainsi une fabrication optimale et parfaitement intégrée.

« **MyDimm est bien plus qu'un configurateur de meubles. C'est le fruit de notre expertise et de notre maîtrise technique, pensé pour offrir à nos clients une expérience unique et intuitive.** » – Hervé Reul.

L'outil, intuitif et pratique, permet d'entrer les dimensions souhaitées, de choisir les matériaux et les coloris, tout en ajustant automatiquement le prix selon les options sélectionnées. Contrairement aux réalisations de Reul Frères montées sur chantier, les meubles configurés sur MyDimm sont uniquement livrés sous forme de kit. La prise des mesures et le montage sont réalisés par le client, son architecte ou son menuisier, ce qui permet de réduire les coûts et de rendre le sur-mesure plus accessible.

Fabriqués localement à Baelen, ces meubles respectent les standards élevés de qualité avec lesquels l'équipe a pour habitude de travailler.

« **Avec MyDimm, nous avons voulu rendre le sur-mesure accessible tout en valorisant notre savoir-faire technologique et artisanal.** » – Hervé Reul.

LA RELÈVE ASSURÉE : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION À LA TÊTE DE REUL FRÈRES

En 2016, une nouvelle page s'écrit dans l'histoire de Reul Frères avec l'arrivée d'Hervé Reul, fils d'Eric, dans l'actionnariat. Passionné par le travail du bois depuis toujours, Hervé a suivi des études en menuiserie et a grandi dans l'entreprise. D'abord étudiant puis ouvrier en 2008 et enfin employé, il a appris toutes les facettes du métier avant de reprendre les parts de son oncle Marc.

« **Reul Frères, c'est bien plus qu'une entreprise pour moi, c'est une histoire familiale qui m'a vu grandir. Je suis fier de contribuer à perpétuer cette tradition tout en continuant à innover.** » – Hervé Reul, gérant associé.

Sous sa direction avec son papa, l'entreprise poursuit son développement en restant fidèle à ses valeurs tout en explorant de nouvelles possibilités pour répondre aux attentes des clients modernes.



2016, Eric Reul à gauche et Hervé Reul à droite qui rejoint l'actionnariat de Reul Frères

Reul Frères aujourd'hui, une entreprise guidée par des valeurs fortes

En 2018, l'entreprise fait l'acquisition d'un terrain de 15 000 m² dans la commune de Baelen, prélude à la construction d'un bâtiment flambant neuf. En 2019, l'équipe emménage dans ces nouvelles installations pensées pour conjuguer confort, durabilité et espace de travail optimisé. « **Ce projet est l'aboutissement de décennies de travail et d'innovation. Nous avons conçu un environnement de travail plus spacieux et fonctionnel, où notre équipe peut évoluer dans des conditions optimales.** » – Eric Reul.

L'inauguration officielle de ce nouvel établissement a lieu en septembre 2022, marquant une nouvelle ère pour Reul Frères, désormais dotée d'un showroom de 690 m² et d'un atelier ultramoderne.

« **Nous croyons que la réussite repose sur la collaboration. Nos employés sont au cœur de notre succès. Nous investissons dans leur bien-être et leur sécurité, et nous sommes fiers de travailler ensemble à la réalisation de projets uniques.** » – Hervé Reul.

Depuis ses débuts, Reul Frères s'appuie sur des valeurs solides qui guident son action : respect, engagement, esprit d'équipe, qualité et efficience.

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU ET UNE ATTENTION AUX DÉTAILS

Chaque projet réalisé par Reul Frères suit un processus précis et collaboratif. Le bureau d'études conçoit les meubles sur mesure en étroite collaboration avec les clients ou leurs architectes. Une fois la conception finalisée, les meubles sont fabriqués, testés et assemblés dans l'atelier avant d'être livrés et montés sur place.

L'entreprise accorde une grande importance au choix des matériaux, en maîtrisant des techniques avancées comme, par exemple, le travail du Corian. Ce matériau polyvalent permet de créer des formes élégantes et complexes qui répondent aux exigences esthétiques les plus élevées.

UN AVENIR PROMETTEUR

Alors que Reul Frères célèbre ses 40 ans, l'entreprise se tourne vers l'avenir avec confiance et ambition. Forte de ses valeurs, de son expertise et de ses infrastructures modernes, elle continue d'explorer de nouvelles technologies et de repousser les limites de la créativité.

Reul Frères : 40 ans d'expérience et d'innovation pour donner vie à vos projets d'aménagement intérieur.



LE CHARDONNERET ÉLÉGANT (CARDUELIS CARDUELIS)

Le chardonneret fait partie de la famille des fringillidés qui comprend les passereaux de taille moyenne : de 9 à 25 cm de longueur. Un peu plus petit qu'un moineau, il est fort reconnaissable car c'est un oiseau très coloré. Sa face est rouge sang suivie d'une zone plutôt blanchâtre et le dessus de sa tête est noir. La couleur du mâle et de la femelle est plus ou moins semblable. Le mâle se distingue de la femelle par le cercle rouge de la face qui dépasse sur l'arrière des yeux tandis que la femelle le cercle rouge s'arrête à hauteur des yeux. Il faut évidemment que l'oiseau soit dans une position favorable pour pouvoir l'identifier car ce n'est pas toujours facile à distinguer. Son bec est assez fort et de couleur rose pâle. Les ailes sont noires avec des taches blanches sur les rémiges et on distingue une large zone jaune citron très visible à l'envol de l'oiseau. Le croupion est blanc et enfin les pattes sont roses.

Le chant du chardonneret est composé de roulades et de trilles très mélodieuses bien caractéristiques de l'espèce.

Il vit dans les milieux boisés de feuillus, dans les clairières, les bocages, les vergers, les friches ou encore dans certains jardins. Il vit plutôt en bande car les jeunes restent une année entière avec les parents et plusieurs familles se regroupent formant ainsi des groupes de plusieurs dizaines d'individus.

Granivore, il se nourrit de toutes sortes de graines avec une préférence pour les chardons, les cardères, les graines de boulaux, d'aulnes ou encore de pins. L'hiver, il se rabat volontiers sur les mangeoires dans les jardins pour y consommer les graines des tournesols dont il est très friand. Je ne saurais que vous conseiller d'observer des chardonnerets à la recherche de nourriture. Ce sont de véritables acrobates se retrouvant souvent la tête en bas accrocher par les pattes pour attraper délicatement les graines de chardons sans se piquer sur les épines.

C'est à la fin de l'hiver que commence la parade nuptiale. Celle-ci consiste à se rapprocher de la femelle en se tournant de gauche à droite, dos arrondi et ailes bien ouvertes afin de présenter les belles couleurs pour tenter la femelle. Après quelques offrandes de nourriture, que la femelle acceptera comme un jeune se laissant nourrir au nid, suivra l'accouplement. C'est à la femelle que revient la tâche de construire le nid pendant que le mâle restera aux alentours pour surveiller à la sécurité de sa dulcinée. Le nid se présente sous forme de coupe compacte composée de mousse, de brins d'herbe, de fils d'araignées et enfin de plumes, de laine de mouton ou tout autres poils d'animaux pour assurer la douceur. La femelle y déposera 4 à 5 œufs bleu pâle qu'elle couvera de 12 à 14 jours. Les jeunes s'envoleront du nid après 15 jours mais resteront avec les parents qui les nourriront encore pendant un moment. Suivant la météo, le couple peut mener à bien deux nichées sur la saison.

Malheureusement, le chardonneret a été et est toujours victime de son chant et de son beau plumage. Il attire les tendeurs car c'est un oiseau apprécié dans une cage comme animal de compagnie si on peut dire. Certains ont même été jusqu'à croiser l'espèce avec des canaris pour en faire un oiseau hybride ayant un beau chant et de belles couleurs.

Sa population en a d'ailleurs souffert car il y a eu pendant pas de nombreuses années un commerce florissant. Malgré les lois de protection en faveur de l'espèce qui interdit la capture, il existe encore des personnes qui en font un commerce. Pour exemple, en 2022 dans l'Hérault en France, une personne a été condamnée à 18 mois de prison ferme. Encore plus récemment en 2023 un réseau international de trafiquants en région Parisienne a permis l'arrestation de 8 personnes.

Il n'y a pas que le braconnage qui nuit à l'espèce, on peut compter aussi sur la détérioration de son biotope. De moins en moins de zones en friche lui sont disponibles suite à l'extension de l'habitat et de l'industrialisation.

Le chardonneret symbolise le bonheur, le rajeunissement, le renouveau ou encore la résurrection dans l'église catholique.

Il a été utilisé dans les mines comme le canari pour avertir les mineurs des fuites de grisou. Ce n'était certes pas une belle vie pour l'oiseau mais il a permis de sauver pas mal de vie humaine.

On associe son nom Carduelis qui vient du latin Cardus qui signifie chardon.

En allemand, on l'appelle « Distelfink » qui veut dire pinson du chardon.

En anglais, on le nomme « Goldfinch » qui veut dire pinson doré en référence au jaune qu'on retrouve dans les ailes ou encore « Proud tailor » qui veut dire « fier tailleur ».

En néerlandais, c'est « Putter » (puisatier en français) car il était de coutume jusqu'à l'entre-deux-guerres de maintenir captif un oiseau attaché avec un petit corset à la margelle d'un puit miniature. Pour s'abreuver, l'oiseau devait retirer du puit, avec son bec et ses pattes, un petit seau d'eau attaché à une fine chaînette. Chez nous autrefois on l'appelait l'oiseau des chardons.

Il y a encore plusieurs légendes sur le volatile... Une raconte que le plumage coloré de l'oiseau ne serait dû qu'à une erreur du « Créateur ». Celui-ci, ayant épuisé toutes les couleurs de l'arc en ciel pour orner tous les oiseaux, se rendit compte qu'il avait oublié un petit oiseau tout terne. Après avoir tremper son pinceau dans tous les pots de couleur afin d'y récupérer la dernière goutte, il créa le chardonneret qui a reçu le surnom de « d'élégant ».

Une autre raconte que le chardonneret en voyant le Christ souffrir avec sa couronne d'épines aurait voulu extraire les pointes avec son bec. Eclaboussé par le sang précieux de Jésus, il aurait reçu en partage pour lui et ses descendants la face rouge et qu'avec le reste du plumage jaune, noir, blanc cela en ferait un des plus beaux oiseaux de notre pays.



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



**LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE
LE 25 ET 26 DÉCEMBRE AINSI QUE
DU 30 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER.**

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE



Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST **GRATUIT**, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

RETOUR SUR LES MOIS PASSÉS

DÉBUT JANVIER, APRÈS DE LONGS MOIS DE FORMATIONS, DE RÉDACTIONS, DE RELECTURES ET DE RÉUNIONS, LE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DE RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ! VOS BIBLIOTHÉCAIRES ONT TRAVAILLÉ ÉNORMÉMENT POUR PRÉSENTER UN DOSSIER COMPLET QUI MONTRE LA BEAUTÉ DE NOTRE COMMUNE ET LEUR ENGAGEMENT DANS LA LECTURE PUBLIQUE.

Ce dossier permet à la bibliothèque d'être subventionnée (autant pour le personnel que pour ses activités majoritairement gratuites) et de se projeter dans le futur avec des projets sur les cinq prochaines années.

Après un si gros dossier, la pression retombe un peu et le mois de février était un mois plus calme pour l'équipe de la bibliothèque de Baelen. En effet, nous reprenons des forces pour la suite, car nous préparons la mise en place de tous nos projets imaginés.

Le repos, ça ne signifie pas pour autant ne rien faire. Évidemment, l'équipe continue à proposer ses animations phares du samedi matin chaque mois, des animations dans les écoles et la crèche, ainsi que des vendredis créatifs toujours bien reçus.

ATTENTION, DES JOURS DE FERMETURES SE SONT GLISSÉES DANS NOTRE AGENDA :

- ✓ **LUNDI 3 MARS**
pour le Rosenmontag
- ✓ **SAMEDI 15 MARS**
nous serons à la Foire du Livre à Bruxelles
- ✓ **JEUDI 13 ET JEUDI 27 MARS**
nous serons en formation
- ✓ **LUNDI 21 AVRIL**
pour le lundi de pâques





DATE	DÉTAILS
VENDREDI 7 MARS 10h à 12h	UNE HISTOIRE DE VACANCES <i>Viens terminer les vacances avec une heure de conte tout en douceur. Alicia t'emmènera à l'aventure sur des sentiers inconnus le dernier vendredi des congés scolaires.</i> Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 · Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 · Accompagnant obligatoire Activité gratuite · Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 · Par mail à bibliotheque@baelen.be
JEUDI 20 MARS À Partir de 18h30	LES APÉROS LITTÉRAIRES <i>Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, cet apéro littéraire est fait pour vous.</i> Activité gratuite, de 14 à 999 ans Informations et inscription : Par téléphone au 087/76.01.23 · Par mail à bibliotheque@baelen.be
LE SAMEDI 29 MARS 10h à 12h	SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI ! <i>Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 29 mars pour vous emmener visiter des mondes incroyables.</i> <i>En mars, Alicia remplit son panier d'histoire de fruits de toutes sortes !</i> <i>De quoi vous mettre l'eau à la bouche en quelques lignes.</i> Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 · Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 · Accompagnant obligatoire Activité gratuite · Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 · Par mail à bibliotheque@baelen.be
LES VENDREDIS 7, 14, 21 ET 28 MARS De 15h00 à 17h00	VENDREDI CRÉATIF : « TERU TERU BOZU » <i>Le teru teru bozu est une petite poupée en papier ou en tissu blanc que l'on accroche aux fenêtres des maisons les jours de pluie au Japon. On lui demande de chasser la pluie pour qu'il fasse beau le lendemain.</i> Tout le matériel pour en faire est mis à ta disposition à la bibliothèque · Dès 6 ans Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00 · A la bibliothèque de Baelen
26 AVRIL 10h à 12h	« SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI ! » <i>Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 26 avril pour vous emmener visiter des mondes incroyables.</i> <i>Des petits farceurs roses et dodus se sont invités dans le panier d'histoire d'Alicia pour le mois d'avril. Venez découvrir les nombreuses aventures des petits cochons !</i> Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 · Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 · Accompagnant obligatoire Activité gratuite · Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 · Par mail à bibliotheque@baelen.be
LES VENDREDIS 4, 11, 18 ET 25 AVRIL De 15h00 à 17h00	VENDREDI CRÉATIF : « CRÉE TA BD » <i>À l'occasion du mois de la BD, la bibliothèque te propose de laisser libre cours à ton imagination et de dessiner ta propre histoire ! Que ce soit simplement remplir des bulles de dialogue, réinventer un conte en BD ou partir de zéro et créer toi-même ton histoire de A à Z, la bibliothèque met tout le matériel à disposition.</i> Dès 6 ans · Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation · A la bibliothèque de Baelen Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
07/03/2025	<i>Une histoire de vacances</i>	Bibliothèque communale	10h à 12h	voir article
08/03/2025	<i>Vide-dressing printemps/été</i>	Foyer Culturel	de 9h à 15h	voir article
7/03/2025 14/03/2025 21/03/2025 28/03/2025	<i>Vendredi créatif: Teru Teru bozu</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article
09/03/2025	<i>Carnaval des enfants</i>	Au Bailus	de 10h30 à 12h30	voir article
15/03/2025	<i>Théâtre à Membach "Ah le cochon"</i>	Salle St.Jean à Membach	20h	voir article
16/03/2025	<i>Théâtre à Membach "Ah le cochon"</i>	Salle St.Jean à Membach	16h	voir article
19/03/2025	<i>Reprise de JCPMF et de JMPMF</i>	Parc communal	19h	voir article
20/03/2025	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	Bibliothèque communale	Dès 18h30	voir article
23/03/2025	<i>Thé dansant</i>	Salle St Jean à Membach	de 14h à 18h	voir article
23/03/2025	<i>Concert pour la paix</i>	Garnstock	17h	voir article
29/03/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article
30/03/2024	<i>Visite de l'arboretum Sagehomme</i>	Parking du camping de la Gileppe	13h	L.A.C - voir article
04/04/2025 1104/2025 1804/2025 2504/2025	<i>Vendredi créatif: crée ta BD</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article
06/04/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
13/04/2025	<i>VTT du club cycliste baelenois</i>	Foyer Culturel	départ entre 8h et 11h30	voir article
19/04/2025	<i>Chasse aux œufs</i>	Parc communal	11h	voir article
26/04/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article
27/04/2025	<i>Visite du cimetière américain</i>	Henri-Chapelle	14h	L.A.C - voir article
04/05/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
06/06/2025	<i>Conférence sur le "Carillon"</i>	Salle du Conseil	20h	L.A.C - voir article



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier.

En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 6 AVRIL & LE 4 MAI

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Scrap'marque-page

Tout le matériel pour créer un marque page unique et fantastique est mis à ta disposition à la bibliothèque

Tous les vendredis de janvier
de 15h à 17h

A la bibliothèque de Baelen

Reste le temps que ta créativité
le permet
Activité gratuite



-----THÉ DANSANT-----

23 mars
Membach

Salle Saint-Jean



Animation musicale:
Fabienne et Didier



Inscriptions
jusqu'au 20 mars



rue Leonard Moray 15
de 14h à 18h

Entrée: 5€ (tarte et café offerts)

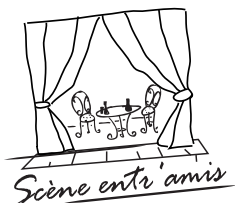
Sur inscription au 0479/860956
auprès de Roger Meessen

Une organisation:



Baelen-Membach en mouvement

en collaboration avec la société
Royale Saint-Jean



La troupe de théâtre « *Scène entr'amis* » de Membach
a le plaisir de vous inviter à son prochain spectacle

Ah le cochon!

Comédie en 2 actes de Vivien Lheraux / Mise en scène : Eliane Dumoulin – Beckers

Samedi 15 mars à 20h
Dimanche 16 mars à 16h
Salle St Jean à Membach



Prévente 8,00 € jusqu'au 14 mars 2025

Chez Pierre Crutzen - rue du Pensionnat 4, 4837 Membach
(087 55 26 82 ou 0497 02 17 43 - pierrecrutzen@skynet.be)

ENTREE SUR PLACE : 9,00 € /enfants de – 12 ans : gratuit



ALAIN AFFLELOU
— OPTICIEN —
VERVIERS
MALMEDY
EUPEN



CONCERT POUR LA PAIX AU GARNSTOCK

23 MARS À 17H AU COUVENT DU GARNSTOCK

À L'OCCASION DE SON 10^E ANNIVERSAIRE, LE GROUPE DE DIALOGUE INTERCULTUREL D'EUPEN, EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION CULTURELLE EASTBELGICA, ORGANISE UN « CONCERT DE PAIX » INTERRELIGIEUX.

Depuis sa création en 2015, le groupe de dialogue réunit des représentants de différentes communautés ethniques et religieuses. Il est ouvert aux personnes de toutes nationalités et cultures. Dans cet esprit, le groupe organise un concert de témoignages où des musiciens issus de diverses communautés se produiront.

Par exemple :

- Le célèbre auteur-compositeur-interprète **Hugh Featherstone** interprétera certaines de ses compositions et chansons sur la paix.
- Les enfants de la communauté bosniaque « **Elif** » chanteront un morceau dans leur langue maternelle.
- Le groupe « **Kreuz und Quer** » interprétera de la pop musique exigeante en plusieurs langues, avec des textes profonds.
- Un muezzin de la communauté musulmane « **ACESE** » nous invitera à découvrir un univers différent.

Le groupe de dialogue a également invité d'autres artistes.

- Le musicien baelenois **Roland Smeets** dirigera l'orchestre à cordes d'Eastbelgica, composé de 12 musiciens.
- **Sanaz Zaresani**, originaire d'Iran, et son partenaire Boris Bansbach, tous deux profondément engagés dans la musique, interpréteront ensemble sous le nom de « Ham Sayeh » des textes tirés de leur histoire de vie accompagnés de musique.
- **Cynthia Hagelstein**, une soprano atypique née près de la frontière, maîtrisera habilement la fusion de différents styles musicaux. Elle interprétera, en duo avec Sanaz, l'Ave Maria de Caccini.



De nombreuses autres surprises attendent les invités.

Le concert aura lieu le 23 mars 2025 à 17 heures au couvent de Garnstock.

L'entrée est gratuite, mais des dons seront appréciés. Les fonds récoltés seront reversés à l'école des devoirs de la maison de quartier Cardijn et à l'AZ Ephata.



C'EST REPARTI POUR UNE BELLE ANNÉE D'ACTIVITÉS CANINES !

MIS À PART ENTRE NOËL ET NOUVEL AN, NOTRE CENTRE CANIN A FONCTIONNÉ EN PERMANENCE.



Nos installations et nos infrastructures nous ont permis d'organiser toutes nos activités sous la neige. Ce fut très riche et très divertissant. Par tous les temps, c'est ainsi que l'on forge une relation très forte avec son chien.

En tant que club canin traditionnel, nous vous dispensons un enseignement vous permettant de vivre chaque situation de la vie, avec bonheur, en compagnie de votre compagnon à 4 pattes. En effet, il ne faut pas attendre que le chien soit dans les conditions idéales pour obéir, mais de manière lucide, cohérente, imposer sa volonté au chien, dans chaque condition de la vie. C'est ainsi que l'on peut tout vivre accompagné de son chien.



Pour y arriver, nous dispensons nos entraînements d'obéissance les mercredis soir et les samedis matin. Pour bien débiter la relation avec votre chiot, nous organisons chaque samedi, à la mi-journée, notre école du chiot.



Vous habitez Baelen ou Membach ? Pour vous l'école du chiot c'est gratuit, le coût est pris en charge par les autorités communales. Vous avez un Berger, un Bouvier ou un Molosse, il ne faut pas nier le mordant de votre chien.

Aimer un chien, c'est le voir comme un digne représentant de sa race, sans se raconter de belles histoires. Mordre est l'une des premières facultés d'un chien, aboyer vient tout de suite après. Mais vous devez être capable de gérer le mordant ainsi que les aboiements de votre chien, celui-ci ne peut pas le faire anarchiquement.

Nous dispensons des leçons le samedi à la mi-journée pour vous amener à gérer ce mordant et ces aboiements, « la défense du maître ».

Nous fonctionnons sous statut d'asbl et nous nous adressons aux personnes désireuses d'intégrer une asbl, de participer à de multiples activités faites pour votre chien et vous.

Contactez-nous

Fred Meurisse

0475/421216 Fred Meurisse

Fred.chiensheureux.be@gmail.com



Loisirs, Arts et Culture
Baelen

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

DEPUIS SA FONDATION À HOOF-BAELEN, IL Y A 53 ANS, LE LAC (LOISIRS, ARTS ET CULTURE) VIENT DE VOTER ET DE DÉSIGNER À L'UNANIMITÉ UN NOUVEAU PRÉSIDENT **ERIK GEERS DE MEMBACH** SUITE À LA DÉMISSION DE NATHALIE THÖNNISSEN (21 ANS DE PRÉSIDENTE).

Ce changement fait suite à la nomination de Nathalie comme Bourgmestre de Baelen-Membach et ce pour éviter toute confusion des rôles de la "Locale d'Education Permanente", association de fait pluraliste.

Plein succès à Erik et grand merci à Nathalie pour tant de dévouement.

Les membres du LAC.

AGENDA DU L.A.C :



DIMANCHE 30 MARS À 13H

Visite de l'arboretum Sagehomme à Herbiester
(voir article)

DIMANCHE 27 AVRIL À 14H

Visite du cimetière américain de Henri-Chapelle +
petite promenade vers La Clouse (voir article)

DU JEUDI 29 MAI AU DIMANCHE 1^{ER} JUIN

Dans le cadre de la kermesse de Baelen : **Exposition de peintures de M^{me} Denise Meessen.** (Plus de détails dans le prochain bulletin communal)

SAMEDI 31 MAI À 14H

Concours de dessin pour enfants + animations.
(Plus de détails dans le prochain bulletin communal)

VENDREDI 6 JUIN À 20H

Conférence sur « **Le Carillon, un Instrument belge de Musique** » par Marie-Madeleine Crickboom.
(Voir article)

SAMEDI 28 JUIN À 16H

Dans le cadre de la kermesse de Membach : **Concours de construction de briques pour enfants.**
(Plus de détails dans le prochain bulletin communal)

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

Visite de la ville de Louvain
(voir article)

ARBORETUM SAGEHOMME : UNE BELLE PROMENADE-DÉCOUVERTE

LE DIMANCHE 30 MARS, PREMIER JOUR À L'HEURE D'ÉTÉ, « LOISIRS, ARTS, CULTURE » (L.A.C.) VOUS CONVIE À UNE PROMENADE FAMILIALE À LA DÉCOUVERTE DE L'ARBORETUM CRÉÉ PAR **BAUDOUIN SAGEHOMME** À HERBIESTER.



Vous y découvrirez quelques **33 essences peu communes** comme le chêne chevelu, le paulownia tomentosa, le pyrus pyraister, le noyer noir etc. C'est le début du printemps, les jeunes arbres déploieront leur nouveau feuillage. Le commentaire sera assuré par madame Anne-Françoise Deleixhe, forestière.

Le rendez-vous est fixé à 13 h sur le parking du camping de la Gileppe, route de la Gileppe 59 à Jalhay. Le parcours est de 6 km avec un dénivelé de 123 m.

Des chaussures adaptées à la marche en forêt sont nécessaires.

Une bonne idée : emporter sa collation !

La participation est fixée à **5 €** (gratuite si – 12 ans).

Le nombre de place est limité à 40 et l'inscription est nécessaire au **0484.207.691** (Richard Julémont).



VISITE DU CIMETIÈRE AMÉRICAIN DE HENRI-CHAPELLE LE 27 AVRIL À 14H00

CE SITE A ÉTÉ LIBÉRÉ LE 11 SEPTEMBRE 1944. UN CIMETIÈRE PROVISOIRE Y A VU LE JOUR LE 28 SEPTEMBRE POUR LES VICTIMES DE LA BATAILLE DES ARDENNES, D'AIX-LA-CHAPELLE ET DE LA FORÊT D'HÜRTGEN.



Après plusieurs années de transformations, le nouveau cimetière avec ses 7.983 pierres tombales blanches fut inauguré en 1960 par le Général Eisenhower lui-même.

La visite est gratuite. Elle est prise en charge par un membre du service d'accueil.

Après l'introduction historique, les visiteurs sont invités à aller voir quelques tombes remarquables pour écouter l'histoire e.a. du capitaine Victor qui dirigea sa compagnie le jour-J et qui perdit la vie quelques mois plus tard, du « Ritchie Boy » Murray assassiné par les nazis parce qu'il était juif ou du Brigadier Général Castle qui sauva de nombreuses vies en restant seul aux commandes de son bombardier.

Après la visite, une petite promenade est prévue vers le hameau de La Clouse. Les chaussures de marche sont recommandées.

RV : Parking devant le mémorial, côté Henri-Chapelle

Inscriptions limitées (25) : 087/55 58 28 (en soirée) ou alfred.cormann@gmail.com

CARILLONNEREZ-VOUS AVEC LE L.A.C. ?

DANS LE CADRE DE SES CAUSERIES, « LOISIRS, ARTS, CULTURE » VOUS PROPOSE DE DÉCOUVRIR LE CARILLON ET L'ART DE LA CARILLONNEUSE.



(Photo : Alain Peelen)

Comment fonctionne un carillon ? Pourquoi cet instrument est né en Belgique ? Quel est le lien entre Wuhan et le carillon ? Combien de cloches dans un carillon ? Peut-on tout jouer sur un carillon ? ...

Une soirée pour découvrir l'instrument insolite qu'est le carillon, son fonctionnement, son origine. Son histoire sera brièvement contée et des extraits musicaux vous feront entendre son répertoire et observer la technique du carillonneur.

Marie-Madeleine Crickboom, carillonneuse à l'église Notre-Dame des Récollets à Verviers et à la Cathédrale de Liège. L'oratrice est aussi Présidente de l'Association Campanaire Wallonne.

LA CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 6 JUIN À 20 H, EN LA SALLE DU CONSEIL.

Pour faciliter notre gestion, les inscriptions sont souhaitées au **0484.207.691** (Richard Julémont).

La participation est fixée à **7 €**.

EXCURSION D'UN JOUR À LOUVAIN

LE L.A.C VOUS EMMÈNE POUR UNE VISITE GUIDÉE À LOUVAIN LE **13 SEPTEMBRE 2025**

VISITES GUIDÉES ET EXPLICATIONS PAR **M^R HUBERT MARAITE**

L'hôtel de ville • l'église St Pierre • Le Oulde Mark • la bibliothèque • la Grand Place • le grand béguinage

Départ en train :

Rendez-vous à 8h à la gare de Welkenraedt pour le train de 8h23 – retour vers 17h30

Infos pratiques :

Durée des visites guidées : 2h le matin et 2h après-midi

Repas de midi libre

Renseignements et réservations obligatoires avant le 31 août 2025

Josette MASSENAUX – 0497 45 37 11

Plus de renseignements dans le prochain bulletin communal.





Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



FOYER CULTUREL
Rue de la Régence, 1
BAELEN



piradomi@yahoo.fr
Dominique PIRARD 0499/33.89.48
Mara JOST : 0498/33.24.02

FAITES UNE FLEUR À VOTRE SANTÉ ET VENEZ MARCHER OU COURIR EN TOUTE CONVIVIALITÉ AVEC NOUS !

Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook de la nouvelle ASBL Baelen-Membach en mouvement, désormais organisatrice, ou sur le site jecourspourmaforme.com !

Des questions ? bmmouvement@gmail.com ou 0494/086872



je cours pour ma forme avec l'Adeps

REPRISE LE 19/03

MERCREDI 19H
DIMANCHE 10H

6 NIVEAUX DU COUREUR
DÉBUTANT AU CONFIRMÉ

BMM
Baelen-Membach en mouvement



ENTRAÎNEMENT LES DIMANCHES MATIN
REPRISE LE 16/03
2 NIVEAUX

BMM
Baelen-Membach en mouvement

je marche pour ma forme by Tzupak



je cours pour ma forme avec l'Adeps

SPECIAL ADOS
12-18 ANS

MERCREDI 17H30
DÈS LE 19 MARS
À BAELEN

BMM
Baelen-Membach en mouvement

NEW!



L'HIVER N'EST PAS SYNONYME D'HIBERNATION AU CLUB CANIN KJ & CO ASBL



EN JANVIER, UNE BALADE ÉDUCATIVE NOUS A FAIT DÉCOUVRIR UNE PARTIE DE L'ENTITÉ DE WELKENRAEDT CE QUI A PERMIS AUX CHIENS ET AUX AMATEURS DE METTRE EN PRATIQUE LEURS CONNAISSANCES EN TERRAIN URBAIN. DE RETOUR AU CLUB, NOUS AVONS DÉGUSTÉ DE DÉLICIEUX PANCAKES PRÉPARÉS PAR JEAN-CLAUDE.

En février, par un temps lumineux et très frais, une balade champêtre nous a donné l'occasion d'admirer de très beaux endroits sur l'entité de Lontzen.

Vivement le retour du beau temps afin de pouvoir reprendre toutes nos activités saisonnières à savoir ; le Treibball, les Nadac Hoopers et le Cirkeltraining pour nos compagnons adultes ainsi que tous les projets ludiques prévus au calendrier 2025. (*Démo, Funday, Doggy day, Puppy day etc...*)

L'éducation des chiots, par la méthode sans contrainte et renforcement positif, est maintenue toute l'année.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)





Dans le cadre du Groupement Gileppe Haute-Fagnes, le Club Cycliste Baelenois a le plaisir d'organiser pour la 30^{ème} année son traditionnel VTT

Tous les VTTistes sont attendus le dimanche 13 AVRIL 2025

- **4 parcours VTT** : 25 - 35 - 45 - 55 km
- **2 parcours Gravel** : 45 et 65 km
- **Départ** : école communale de Baelen
- **Inscriptions** : de 08H00 à 11H30

Tous les parcours sont étudiés pour vous faire découvrir les attraits de notre région, vous traverserez nos campagnes et nos forêts tout en évitant un maximum de routes. Tous nos circuits sont soigneusement fléchés et de généreux ravitaillements vous seront proposés

- **Aire de nettoyage + parking sécurisé pour vos vélos seront mis à votre disposition!**
- **Cafétéria et barbecue à l'arrivée !**

Nous vous attendons tous très nombreux !



Le Club Cycliste Baelenois

Infos complémentaires :
www.clubcyclistebaelenois.be - www.gghf.be

org. ASBL Club Cycliste Baelenois
29^e RANDONNEE VTT

**DIMANCHE
13.04.2025**



REPRISE DE LA SAISON 2025 DU CLUB CYCLISTE BAELENOIS

LE CLUB CYCLISTE BAELENOIS EST HEUREUX D'ANNONCER LA REPRISE DE LA SAISON 2025. APRÈS UNE PAUSE HIVERNALE BIEN MÉRITÉE, NOUS SOMMES PRÊTS À REMONTER EN SELLE POUR UNE NOUVELLE ANNÉE PLEINE DE DÉFIS ET DE CAMARADERIE.

RENCONTRES HEBDOMADAIRES

Nous nous retrouvons tous les dimanches matin à 9h et mercredis soir pour rouler ensemble. Ces sorties sont l'occasion parfaite pour partager notre passion du cyclisme, améliorer notre condition physique et profiter du paysage magnifique de notre région.

RÉPARTITION DES GROUPES

► GROUPE 1

vélo de route, allure soutenue / 65 à 140 km

► GROUPE 2

vélo de route, allure moyenne / 60 à 120 km

► GROUPE 3

vélo de route, allure plus tranquille / 50 km

► VTTAE

parcours de 40 à 70 km

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Outre les rencontres hebdomadaires, nous organisons plusieurs événements tout au long de l'année, incluant :

- Un petit-déjeuner en début d'année
- Le VTT au mois d'avril
- Une longue sortie cyclo conviviale
- Le Jogging baelenois du 14 août
- Un souper de fin d'année

Adhésion et participation

Nous accueillons avec plaisir les nouveaux membres. Cela vous tente ? Contactez-nous !

INFOS ET VIE DU CLUB :

www.clubcyclistebaelenois.be



